



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**
SERVICE DES SPORTS
TP/OP

Choisy le Roi le 26 mai 2020

Mr REITTER Gilles
Président du Tennis Club de Choisy-le-Roi

Objet : Protocole de reprise de la pratique du tennis sur le site du stade Jean Bouin.

Monsieur le Président,

Le service des sports a bien réceptionné de votre protocole de reprise d'activité conforme aux prescriptions de déconfinement en matière d'accueil dans les équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives. Celui-ci correspond aux propositions techniques dont vous avez déjà pu échanger avec les responsables du service des sports.

Au-delà des règles établies en concertation avec les membres de votre comité de direction, les agents du service des sports s'engagent à réaliser chaque matin et avant l'arrivée des premiers joueurs, le nettoyage et la désinfection de l'espace d'accueil de votre ancien club house ainsi que des deux sanitaires à proximité.

Le protocole de reprise des agents attachés au fonctionnement du secteur étant également défini, le service ne sera pas en mesure d'assurer les opérations de nettoyage, de désinfection ni le contrôle des gestes barrières tout au long de la journée.

Je prends acte du fait que votre équipe d'encadrement assumera la réalisation de cette prescription, comme cela est indiqué dans votre protocole de reprise d'activité.

Je me permets d'insister sur les modalités d'accès aux courts de tennis extérieurs. Seule la porte au site équipée d'un contrôle d'accès par badge et située au 77 de la rue Pompadour, vous permettra d'accéder aux installations tennistiques. Les membres du TC Choisy veilleront à refermer systématiquement la porte derrière eux, en s'assurant de son parfait blocage par le dispositif de blocage magnétique.

Le gardien logé du stade vous accompagnera en particulier sur les fermetures de la semaine et les week-ends, vous pourrez le joindre sur le numéro de portable suivant : 06 22 33 50 69.

Confirmation et répartition des procédures qui permettront la reprise des membres du club de tennis :

Le stade sera accessible aux adhérents du club de tennis entre 9h00 et 20h00 en semaine et entre 9h00 et 19h00 le week-end.	SERVICE DES SPORTS
L'accès se fera par la porte équipée d'un contrôle d'accès par badges située au 77 de la rue Pompadour.	SERVICE DES SPORTS
Avant l'arrivée des joueurs, les agents du stade assureront le nettoyage et la désinfection de l'espace d'accueil de l'ancien club house et des deux sanitaires.	SERVICE DES SPORTS
Le gardien logé du stade sera référent du service des sports afin d'assurer la liaison avec les responsables du club.	SERVICE DES SPORTS

Le Président de l'association sera référent du club pour toutes les questions techniques qui pourraient se poser.	TC CHOISY
Chaque joueur devra être titulaire d'une licence en cours de validité	TC CHOISY
Préalablement à la reprise de l'activité, chaque joueur devra avoir renseigné et signé le formulaire de reprise mis à disposition sur le site Internet du club.	TC CHOISY
Le nouveau club house ainsi que les deux courts couverts resteront fermés.	SERVICE DES SPORTS & TC CHOISY
De manière à limiter le nombre de manipulations des portes d'accès aux courts et afin de contribuer à la règle de distanciation physique, les portes des courts extérieurs resteront ouvertes, l'entrée se fera côté de la clôture du PIDS et la sortie en direction de la piste d'athlétisme.	TC CHOISY
Les responsables du club s'engagent à ranger les fauteuils, les bancs et les chaises d'arbitres. Le stockage se fera dans le court couvert n°1.	TC CHOISY
L'ensemble du mobilier de l'ancien club house sera également stocké dans le court couvert n°1.	TC CHOISY
Afin de limiter les manipulations inutiles, la première porte d'accès aux sanitaires de l'ancien club house sera déposée.	TC CHOISY
L'affichage officiel des gestes barrières sera apposé à l'entrée de l'ancien club house.	SERVICE DES SPORTS
Mise à disposition des joueurs de savon, de gel hydroalcoolique, de papier essuie mains jetable et d'une poubelle équipée d'un sac en plastique jetable.	TC CHOISY
Les regroupements seront interdits, seuls les joueurs pourront avoir accès aux courts.	TC CHOISY
Les jeux en doubles ne seront pas autorisés.	TC CHOISY
Les balles devront être marquées afin que les joueurs puissent facilement les reconnaître et saisir uniquement celles qui leur appartiennent.	TC CHOISY
Les membres du comité directeur du club se relayeront pendant les horaires d'ouverture des courts afin de s'assurer du bon respect des règles hygiène, de sécurité et de l'application des gestes barrières.	TC CHOISY

Soyez assuré Monsieur le Président, que les services mettent tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans votre reprise d'activité sportive.

Très cordialement,

Le Maire
 Pour le Maire de Choisy-le-Roi
 et par délégation,
 Olivier PANZANI
 Directeur Général Adjoint

